

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 345/PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement,

D É C R È T E :

Article 1er - A compter du 8 Septembre 1966, le Dr Daouda BADAROU, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assurera l'intérim du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications, pendant l'absence de Mr Marcel DADJO.

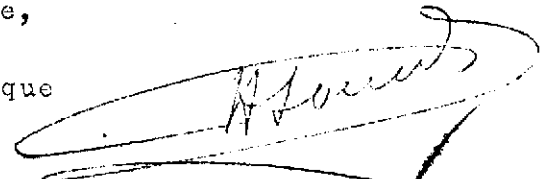
Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahoméy.-

Fait à COTONOU, le 7 Septembre 1966

par le Président de la République,

le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,


Daouda BADAROU


Général Christophe SOGLO

Ampliatiions :

PR 4 - MSPAS-MTPTPT 4 - IAA 1
CS 6 - SGG 4 - Gde.Chanc. 1 -
JORD 1.